

A02

CANOË-KAYAK

Habitats concernés

Cours d'eau lents (3150) ou rapides (3260)
Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation
estivale (3270)

Espèces concernées :

Angélique des estuaires* (1607)

Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355), Cistude d'Europe
(1220), Rosalie des Alpes* (1087*), Gomphe de Graslin (1046),
Cordulie à corps fin (1041), Cordulie splendide(1036), Agrion de
Mercure (1044)

Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304),
Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles
échancrées (1322), Miniopâtre de Schreibers (1310).
Martin-pêcheur (EA229), Bihoreau gris (EA023).



Enjeux :

Cette activité, en elle-même plutôt respectueuse de la faune et la flore, se pratique potentiellement sur la totalité du réseau hydraulique du site. Or, certains secteurs hébergent des espèces extrêmement rares, farouches et sensibles au dérangement humain (telles que le Vison d'Europe ou la Loutre – en reproduction notamment). Il est essentiel compte-tenu des niveaux de population actuels (Vison notamment) que ces zones, inaccessibles autrement que par voie d'eau, demeurent préservées de la fréquentation humaine.

ENGAGEMENTS :

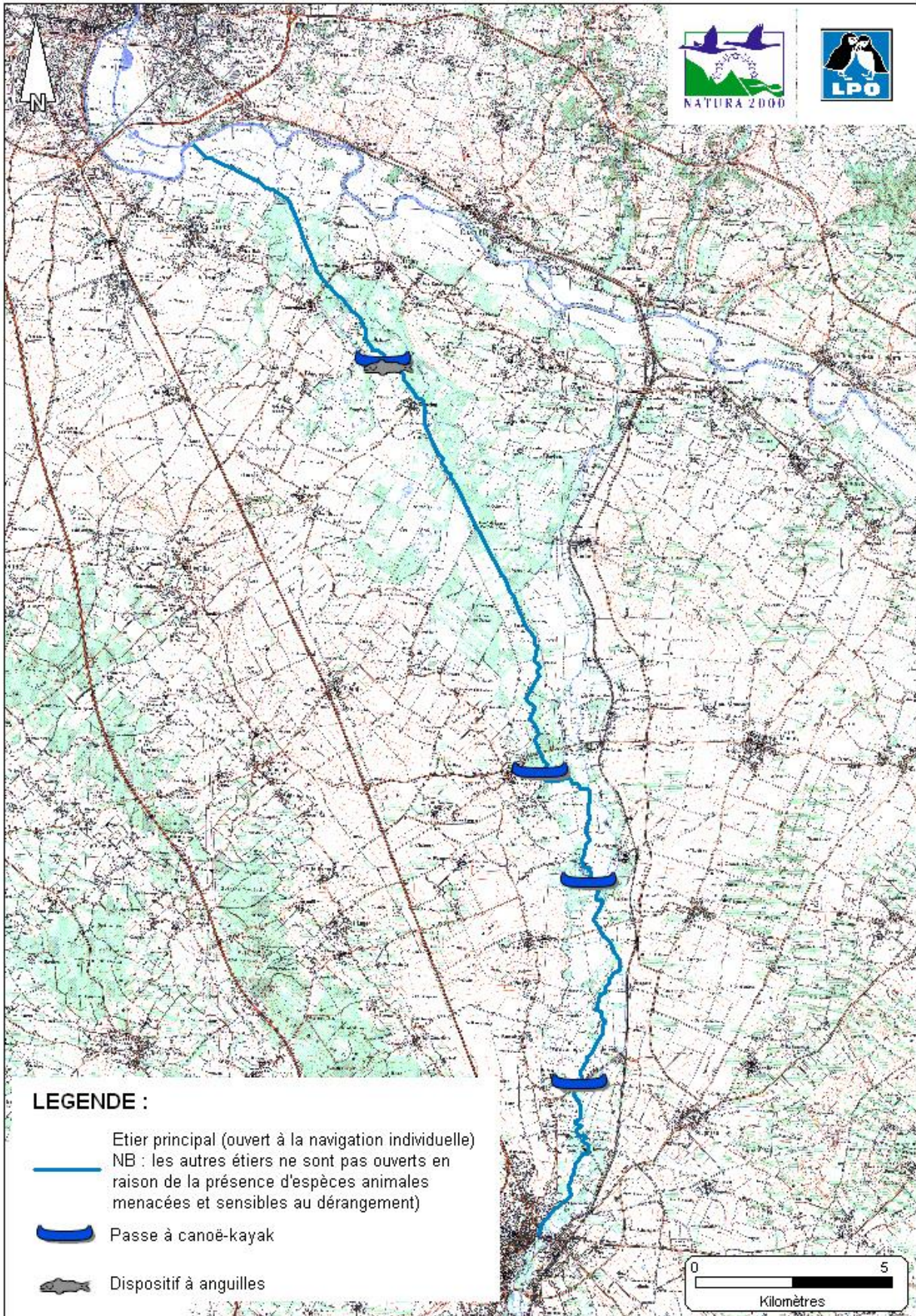
Je m'engage à :

1. **Utilisateurs individuels et non accompagnés** : **n'utiliser que l'étier principal** de randonnée (Cf. Carte annexée) et informer les usagers louant les canoës que seul cet étier est ouvert à la navigation non-accompagnée.
Point de contrôle : *contrôle de la prise en compte de ces zones (documents indiquant les itinéraires...)*
2. **Activités encadrées** : l'ensemble du réseau est **accessible sous réserve du non-débarquement** et d'une attention particulière au respect de la tranquillité des lieux en particulier **de mars à août**, période de reproduction de la Loutre et du Vison d'Europe, dans les zones de très haute sensibilité biologique (Cf. carte annexée).
Point de contrôle : *contrôle auprès de l'encadrant de la prise en compte de ces zones (documents indiquant les itinéraires...)*
3. **Eviter de circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes** (Jussies, Myriophylle du Brésil) pour éviter leur propagation, et **ne jamais tenter de les arracher**.
Point de contrôle : *contrôle sur place de l'information donnée à ce sujet aux usagers.*
4. **Sensibiliser / former les personnels encadrant** les activités, ainsi que les pratiquants, à la sensibilité du site Natura 2000 (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle) et aux secteurs à éviter.
Point de contrôle : *contrôle sur place que les pratiquants et les encadrants ont été informés des enjeux biologiques du site et des bonnes pratiques environnementales à appliquer dans le cadre de cette activité (documents d'information, introduction orale aux départs en activités organisées, utilisation de l'exposition mise à disposition par l'opérateur Natura 2000...)*

RECOMMANDATIONS :

1. Fournir aux utilisateurs, par voie d'affichage, remise etc, un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter sur le site, ainsi que la carte des zones.
2. Fournir aux utilisateurs tous documents leur permettant de prendre conscience de la richesse et de la sensibilité du site (travailler avec l'opérateur Natura 2000 : création de documents, adapter les messages à faire passer par exemple...)
3. Zones d'embarquement et de débarquement : veiller à ne pas piétiner la flore aquatique et rivulaire, respecter les sentiers existants sur la berge et éviter d'emprunter les pistes sauvages (pistes créées par un piétinement répété et qui détruisent la flore)
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site :
 - Pique-niquer aux endroits aménagés à cet effet,
 - Stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet,
 - Ne pas laisser ses déchets sur le site.
 - Eviter le bruit et les nuisances sonores

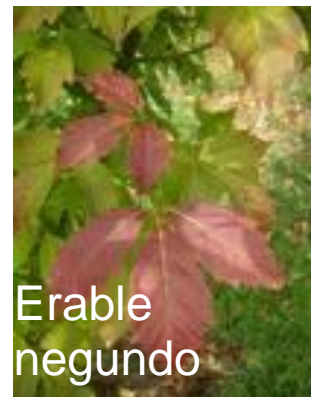
Carte de navigation pour les Canoë-Kayak



Conception et réalisation : Aurélie FENGLER (LPO)

Sources : IGN 1:25 000 (convention LPO / DIREN PC)

Espèces exotiques envahissantes à surveiller



Nouvelles arrivées à surveiller de près...

